

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2009

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents :

M. GIRARD Claude, MME DEBUISSON Marie-Claire, M. PELLETEY Hubert, M. BARB Jacques , M. COURBOT Gilles, M. GARCIA Michel, M. GEHANT Pascal, M. JOMARD Norbert, M. LAUDIE Marc, M. MONDOLONI Jean-Pierre, M. MONPOINT Christophe, M. MORGEN Jean-Paul

Absent excusé :

M. BARRALON Guy donne procuration à M. MORGEN Jean-Paul

Secrétaire de séance : M. COURBOT Gilles

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du compte-rendu de conseil du 30/10/09
- 2 - Modification de commission municipale
- 3 - Forêts: programme des coupes
- 4 - Convention location de terrains communaux
- 5 – Budget : décision modificative
- 6 - Subventions aux associations
- 7 - Déclarations d'intention d'aliéner
- 8 - Questions diverses

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum était atteint.

1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 30 octobre 2009

M. le Maire soumet au vote le compte-rendu de la dernière séance.

Le compte-rendu de la séance du 30 octobre 2009 ne fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

2- Modification de commission municipale

Lors de plusieurs réunions de la commission urbanisme-travaux, compte tenu du nombre importants de sujets à traiter, il avait été suggéré à plusieurs reprises de scinder cette commission en deux : une commission urbanisme et une commission travaux.

Mme DEBUISSON Marie-Claire, adjoint responsable des travaux, reste vice-présidente de la commission « travaux » . A l'occasion de la prochaine réunion de la commission urbanisme, sera désigné le vice-président de cette commission.

M. le Maire soumet au vote ces modifications concernant les commissions, et note que les mêmes élus composent dans un premier temps les membres de ces commissions.

A l'unanimité, les Elus

- **décident de supprimer la commission urbanisme-travaux**
- **décident de créer une commission travaux ayant comme responsable Mme DEBUISSON Marie-Claire, jusqu'alors vice-présidente de la commission supprimée.**
- **décident de créer une commission urbanisme dont le vice-président sera désigné lors de sa première réunion.**
- **La composition actuelle de ces deux commissions est identiques à celle de l'ancienne**

commission urbanisme-travaux.

3- Forêts: programme des coupes

M. JOMARD Norbert fait un point sur le programme ONF de l'année 2008 : Sur la parcelle 20 à Fontaine la coupe de bois (vente en grumes) n'a pas été faite faute d'acheteur au prix fixé par décision du conseil municipal (offre de 4000 € montant fixé 6000 €).

Sur la commune de Denney, parcelles 5-6-7 au Bromont, les coupes réalisées ainsi que l'affouage sur ces parcelles.

Programme 2010 :

Report des travaux prévus en 2008 sur la parcelle 20 de Fontaine + parcelle 19 et 21 sur la commune de Fontaine : surface totale 188 m³ en grumes et 60 m³ mis en affouage des arbres « sur pied » (inscription jusqu'au 15/12/2009 en mairie)

Réunion d'ouverture pour affouage programmée le 06 janvier, coupes pour affouage délai fin mai 09.

A l'unanimité, le Conseil Municipal

APPROUVE l'état d'assiette des coupes de bois de l'exercice 2010 sur les parcelles 19-21 commune de Fontaine.

DECIDE de vendre en futaie affouagère, et par les soins de l'ONF, les arbres susceptibles de fournir des grumes dans ces parcelles et de partager ensuite aux affouagistes pour bois de chauffage la tête des arbres déjà débités sur ces parcelles (19-20-21)

4- Convention location de terrains communaux

La convention concernant la mise à disposition d'une parcelle communale sise rue du Bromont à M. SCANZI Victor pour une surface totale de 85 ca arrive à échéance au 31/12/2009. Ce terrain bien que n'étant pas boisé est situé sur le domaine forestier de la Commune, parcelle forestière N° 7 (cadastrée n°110). Si le Conseil est favorable pour le renouvellement de cette convention d'une durée de 3 ans, il est nécessaire de solliciter également l'avis du Responsable du Service Concessions de l'ONF.

Monsieur le Maire rappelle que la redevance annuelle était fixée à 76,25 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec les services de l'ONF et Monsieur SCANZI Victor, autorisant ce dernier à occuper un terrain, de 17 m. de long sur 5 m. de large, dans la parcelle N° 7 de la forêt communale de DENNEY pour une durée de 3 années consécutives commençant le 1er janvier 2010 et fixe la redevance annuelle à 80€.

5 - Budget : décision modificative

Monsieur le Maire informe les Elus des changements indiciaires concernant les salaires du personnel, des rattrapages de bonification, des remplacements intervenus sur l'année 2009. Il rappelle également qu'il n'était pas prévu dans le budget un emploi sous forme de contrat aidé de 6 mois, mais un emploi saisonnier d'une durée de 4 mois. Bien qu'avec ce type de contrat aidé d'une durée de 6 mois, les coûts concernant cet emploi sont en grande partie pris en charge par l'état (budget recettes). Pour compenser ces dépenses supplémentaires il est nécessaire de prendre une décision modificative en ajoutant au compte 6411 (en dépense) une somme de 10000 €.

A l'unanimité, les Elus autorisent le Maire à prendre une décision modificative au compte 6411 en inscrivant une dépense supplémentaire de 10000 €.

6- Subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle que suite à la décision du conseil municipal, les associations souhaitant obtenir une aide financière doivent compléter un dossier de demande de subvention, le bilan financier, les activités de la saison passée ainsi que les projets doivent figurer sur cette demande.

Après étude des dossiers,

le Conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer les subventions suivantes :

- Prévention routière : 80 €
- Amicale des donateurs de sang de la Baroche : 45 € (1€ par donneur)
- BRCL (foot de Bessoncourt, Roppe, Club Larivière) 90€ (10€ par adhérent de Denney)

Pour étudier la demande du Comité d'Animation de Denney (CAD) M. GARCIA Michel (trésorier adjoint du CAD) se retire de la salle de Conseil.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de revoir ce dossier lors du prochain conseil, le dossier étant incomplet.

7- DIA

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la déclaration d'aliéner concernant un bien bâti sur terrain propre cadastré section B n° 665 pour une superficie totale de 606 m²

La municipalité ne fera pas valoir son droit de préemption sur cette opération.

8 - Questions diverses

- En raison des fêtes de fin d'année la mairie sera fermée

- du 24/12/2009 au 30/12/2009 inclus
ouverture le 31 décembre 2009

- **Revue municipale** : le Maire rappelle que 2 revues municipales sont éditées par an, la prochaine paraîtra courant janvier 2010, toutes les informations à communiquer doivent être transmises au plus vite (journal de l'école, manifestations, article médiathèque, école...)

- **Syndicat intercommunal de la Baroche** :

- église de la Baroche (Phaffans) fermée pour cause de travaux, réouverture espérée pour Noël. La première tranche des travaux se monte à 87000 € HT

- souscription à la Fondation du Patrimoine : 85 dons obtenus pour un montant total de 14461 €

- Une subvention de 12000 € est attribuée par la Fondation du Patrimoine, étant donné que le syndicat de la Baroche a obtenu plus de 5% de la valeur des travaux financé par les dons.

La séance est levée à 22h30 -

Le Maire laisse la parole aux personnes présentes dans la salle.

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations Ce registre peut être consulté en mairie